Landes : 800 euros d'amende pour "l'homme en slip à la pelle"

13/04/2017 à 15h15

Le tribunal correctionnel de Dax condamne ce jeudi le Landais Jean-Marc Dutouya à 800 euros d'amende. "L'homme en slip à la pelle" avait, en novembre 2015, repoussé à coup de pelle de son terrain Allain Bougrain Dubourg et des activistes de la cause animale.

Jean-Marc Dutouya est condamné ce jeudi à 800 euros d'amende par le tribunal correctionnel de Dax, pour avoir, fin 2015, repoussé à coup de pelle Allain Bougrain-Dubourg et des militants de la Ligue pour la protection des oiseaux, en lutte contre la chasse à la matole. Avec son fils Eric (condamné lui à 200 euros d'amende), le Landais doit verser 3000 euros de dommages et intérêt au médiatique président de la LPO.

Même s'il évite la prison avec sursis, le chasseur landais n'est pas satisfait du jugement : "On est quand même trop punis. […] Les chasseurs, c'est comme les pêcheurs, on n'en peut plus ! En ce moment, il vaut mieux faire brûler des voitures que de tendre les matoles !" Jean-Marc Dutouya avoue qu'il ne redoutait pas la prison avec sursis : "La prison, j'allais pas l'avoir."

(…) France Bleu